



Règlement du concours *cosplay du* *dimanche 29 Août*

Dans le cadre de Voyageurs immobiles 3, ayant lieu du 27 au 29 Août 2021 à Cherbourg en Cotentin, l'association Alliance Impériale anime le concours

Le concours de cosplay aura lieu le dimanche 29 Août à 15H au théâtre Quasar Les organisateurs du cosplay sont joignables par *e-mail* à alliance.imperiale.cosplay@gmail.com

Les lignes qui suivent exposent les différentes modalités de participation à ce concours.

Article 1 : Participation au concours

1.1. Les candidats seront présentés selon les catégories suivantes :

- individuels.
- groupes.
- enfants.

1.2 Les mineurs de 12 ans minimum sont autorisés à participer, avec l'autorisation parentale.

1.3 Les costumes acceptés en concours doivent appartenir aux catégories suivantes :

- Dessins animés (quelque soit le pays d'origine : Japon, USA, France...)
- Manga, comics, BD ;
- Jeux vidéo ;
- Films à costumes (quelque soit le pays d'origine : Japon, USA, France...)
- Séries à costumes (quelque soit le pays d'origine : Japon, USA, France...)
- Illustrations ;

Toute personne souhaitant présenter un costume n'entrant pas dans ces catégories doit contacter Alliance Impériale avant son inscription pour accord par mail alliance.imperiale.cosplay@gmail.com.

1.5 Costumes et accessoires

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d'une convention et de la protection d'autrui, **les organisateurs prohibent l'utilisation des objets suivants :**

- armes blanches ;
- armes à feu ;
- les répliques d'armes trop ressemblantes (type *airsoft* ...)
- produits inflammables, explosifs, corrosifs, radioactifs ou salissants ;
- liquides indélébiles.

Résumé de l'Art. Article 132-75 du Code Pénal, modifié par Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 12 JORF 10 mars 2004. Alinéa 1, 2 et 3 (version en vigueur au 10 mars 2004).

"Est une arme tout objet conçu pour tuer ou blesser.

Tout autre objet susceptible de présenter un danger pour les personnes est assimilé à une arme dès lors qu'il est utilisé pour tuer, blesser ou menacer ou qu'il est destiné, par celui qui en est porteur, à tuer, blesser ou menacer.

Est assimilé à une arme tout objet qui, présentant avec l'arme définie au premier alinéa une ressemblance de nature à créer une confusion, est utilisé pour menacer de tuer ou de blesser ou est destiné, par celui qui en est porteur, à menacer de tuer ou de blesser."

"Le port et le transport d'armes sont interdits sans motifs légitimes. "

En fonction de la loi relative à l'état d'urgence et au plan Vigipirate, certaines armes pourront être totalement prohibées à l'entrée de l'événement et ce pendant toute la durée de celui-ci.

Toute arme ou accessoire devra être validé par Alliance Impériale le jour du concours cosplay .

Sont également proscrits les paillettes, machines à fumée et autres éléments qui resteraient sur scène après le passage des *cosplayers* ou étant considérés comme dangereux. Tout objet, musique, ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants.

1.6 Installation Sur Scène

Les accessoires sont limités à 3 par personne, ne devront pas excéder, chacun, les 5 kg.

Ils devront être déplaçables sur scène par deux personnes maximum en un aller-retour.

Tous les participants peuvent à la demande dans la section "Installation Particulière sur Scène" avoir accès à une table et deux chaises maximum.

Si les participant*e*s souhaitent être aidé d'une personne, ils devront en faire la demande dans la section "Commentaire" avec le nom et prénom de la personne ainsi que son attribution "Aide sur scène" (pour l'installation de leur décor ou la montée sur scène) ou "Aide à l'habillement", aucune demande ne sera prise en compte le jour J pour une personne supplémentaire et les membres de l'association seront seuls habilités à manipuler vos accessoires que vous souhaitez nous confier ou vous habiller.

1.7 Images de référence

Lors de son inscription, le candidat devra fournir une image de référence. Une seule image est demandée par participant. Les participants peuvent envoyer s'ils le souhaitent un dossier de présentation de leurs "WIP" (photos de fabrication) fournit de photos montrant l'avancée de leur costume lors de la validation de leur inscription et d'explications de celles-ci. Ce dossier n'est pas obligatoire mais fortement conseillé afin de permettre aux jurys de mieux prendre en compte les détails de votre costume.

1.8 Durée de la prestation

- 1 minute 30 pour les solos
- 3 minutes pour les groupes

1.9 Média d'accompagnement

La prestation doit être fournie lors de l'inscription par mail avant la date limite annoncée pour celle-ci. Elle devra respecter le temps limite autorisé (voir article 1.5.). Elle devra obligatoirement être fourni sous format mp3 ou sous le format MP4 (pour les vidéos).

L'association organisatrice n'effectuera aucune modification sur les médias envoyés.

1.10 Prestation avec vidéo

Ne disposant pas de plateforme d'inscription, si vous souhaitez opter pour la prestation vidéo, il vous sera demandé dans la section "commentaire" de l'inscription d'ajouter un lien téléchargeable vers votre vidéo ou nous l'envoyer par mail une fois votre inscription validée en précisant votre nom, prénom et personnage cosplayé et expliquer dans la partie "commentaire" qu'il s'agit d'une prestation vidéo.

Article 2 : Validation de l'inscription

2.1 Inscription

L'inscription se fera du 01/06/2021 à 20H au 21/08/2021 23H59 via le formulaire d'Alliance Impériale ci-joint.

La validation des inscriptions se fera en deux temps :

- un mail de confirmation sera envoyé une fois l'inscription reçue complète et valide ;
- pour pouvoir participer vous devrez confirmer votre inscription le jour même avant 12h00, sur le stand d'Alliance Impériale.

Tout candidat préinscrit ne s'étant pas présenté avant l'heure limite, sera considéré comme s'étant désisté et ne sera pas autorisé à défiler.

Les inscrits devront être présents dans un lieu indiqué par l'association à partir de 12H15 pour le pré-judging.

Toute personne absente durant ce briefing se verra désinscrite d'office et ne sera plus autorisée à monter sur scène .

2.2 Refus d'inscription

L'association organisatrice du concours pourra refuser une inscription :

- si le costume présenté (quelque soit sa catégorie) ne satisfait pas aux critères minimum d'un *cosplay* (habits de tous les jours) ;
- si le nombre de places disponible pour le passage sur scène est atteint ;
- si le candidat mineur n'a pas son autorisation parentale;
- si la prestation ou le costume comporte un caractère choquant (nudité, incitation à la violence, au racisme...).

Article 3 : Le jury

Le jury sera composé de membres choisis par les organisateurs. Le jury ne peut pas participer au *concours cosplay*. Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera acceptée par le jury.

Article 4 : Axe de notation

Les participations seront notées en fonction des critères suivants demandés:

- 50% Costume :
 - * Difficulté
 - * Qualité couture / construction
 - * Choix tissus / matériaux
 - * Ressemblance
 - * Mobilité

➤ 50% Prestation :

- * Qualité, jeu de scène, roleplay
- * Respect de l'œuvre
- * Compréhension
- * Réalisation technique Originalité / Créativité

Article 5 : Sanction

Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants incriminés du concours.

Si une transgression de ces interdictions a lieu durant le passage sur scène, les organisateurs s'autorisent l'arrêt immédiat de la prestation, entraînant alors l'exclusion du *cosplayer* du concours, voir du salon en cas de non respect des règles de sécurité.

5.1 vous avez bien intérêt à lire jusqu'au bout !

Toute personne inscrite sans avoir lu le règlement intégralement avant son inscription devra le lire devant nous à l'envers sur un air de comédie musicale.

Pour vérifier que vous avez bien lu le règlement et que vous acceptez ces termes, merci d'indiquer « Vers l'infini et au-delà » dans la partie « Installation particulière pour la scène » du formulaire d'inscription afin que votre inscription soit considérée comme valide auquel cas elle sera refusée automatiquement.

Article 6 : Droit à l'image

Toute personne (ou son administrateur légal dans le cas d'une personne mineure) choisissant de concourir au concours *cosplay* devra accepter toute exploitation de son image filmée ou photographiée pendant le festival, par les photographes amateurs, professionnels et officiels du festival. L'organisateur du festival ne saurait être responsable de tous faits qui ne lui seraient imputables, ni en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier, ou d'annuler ledit concours.

Ce concours est gratuit sans obligation d'achat.

Date :

Signature du ou des participants précédée(s) de la mention "Lu et approuvé".

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS COSPLAY



Le document est à renvoyer à l'adresse :

alliance.imperiale.cosplay@gmail.com

Merci de préciser dans l'objet du mail «concours cosplay Voyageurs immobiles»

Solo

Groupe

Nom :

Prénom :

Âge (date de naissance) :

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (document ci-joint)

Adresse mail valide :

Téléphone :

Pseudo :

Thème du cosplay :

Personnage incarné (joindre une image du personnage cosplayé) :

Nombre de personnes (si groupe) :

Installation particulière sur scène (table / chaise /...) :

Commentaire :

Musique OU vidéo utilisée (merci de la joindre au format .MP3 .MP4) :

J'ai lu et accepté le règlement Compétition cosplay Voyageurs immobiles 3
Cherbourg en Cotentin 2021

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM PRENOM du tuteur légal) :

autorise mon enfant (NOM PRENOM de l'enfant) :

à participer au concours de cosplay dans le cadre de la convention Voyageurs immobile 2 qui se tiendra le dimanche 29 Août 2021, au théâtre Quasar.

J'ai lu et accepté le règlement Compétition cosplay Voyageurs immobiles 3 Cherbourg en Cotentin 2021

Fait à :

Le :

Signature

